



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-06/06

Séance du 25 juin 2026

Date de la convocation :

19 juin 2026

Affichage de la convocation :

19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-cinq juin, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER, Géraldine CHAMBEFORT, Christian JUFFET, Michèle ALVES, Robert HERPOYAN, Daddy ANDRIAMBOLOLONA, Olivier TRAGLIA, Sandra DULIEU, Nadia BAHARIAN, Léo LOISEL, Emeline GENELOT, Nikita FERRACHAT.

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	18
procurations :	6
absents :	3
votants :	24

EXCUSES : Yvan HERZIG, (Procuration à C. CHARTON), Alain VIEUX, (Procuration à D. MONCHANIN), Muriel BRUGNOT (Procuration à L. EXTIER), Jean-Yves PERRIER (Procuration à N. BAHARIAN), Pierre PETIT (Procuration à N. BOURGEOIS), Ouafae ALAMI (Procuration à P. GOUBET).

ABSENTS : Martine TERRIER, Maryse BOULANGER, Romain ARMELLIÉ.

Mme Sandra DULIEU a été élue secrétaire de séance.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. le Maire expose à l'assemblée que les articles 1650 et 1650A du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs comprenant 9 membres :

- le Maire ou l'Adjoint délégué, Président,
- et huit commissaires qui doivent être français ou ressortissant de l'UE, avoir au moins 18 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission. L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

Les huit commissaires et leurs suppléants sont désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste des contribuables contenant le double de noms et remplissant les conditions précisées ci-dessus dressée par le conseil municipal.

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

VU le procès-verbal du 21 mars 2026 relatif à l'installation du conseil municipal ;

VU l'information transmis par le portail DGFIP la semaine du 30 mars 2026 par le Directeur départemental des Finances publiques ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE à la désignation de M. le Directeur départemental des Finances publiques :

<u>Commissaires</u>	<u>Titulaires</u>
Commissaire 1	Eveline GUILLET
Commissaire 2	Didier JUHEN
Commissaire 3	Nicole BOURGEOIS
Commissaire 4	Lydie EXTIER
Commissaire 5	Christian JUFFET
Commissaire 6	Michèle ALVES
Commissaire 7	Olivier TRAGLIA
Commissaire 8	Bernard MATTEOS *
Commissaire 9	Robert HERPOYAN
Commissaire 10	Claude CHARTON
Commissaire 11	Daniel MONCHANIN
Commissaire 12	Martine TERRIER
Commissaire 13	Nadia BAHARIAN
Commissaire 14	Yvan HERZIG
Commissaire 15	Géraldine CHAMBEFORT
Commissaire 16	Alain VIEUX

<u>Commissaires</u>	<u>Suppléants</u>
Commissaire 1	Maryse BOULANGER
Commissaire 2	Muriel BRUGNOT
Commissaire 3	Jean-Yves PERRIER
Commissaire 4	Daddy ANDRIAMBOLOLONA
Commissaire 5	Pierre PETIT
Commissaire 6	Sandra DULIEU
Commissaire 7	Romain ARMELLIE
Commissaire 8	Léo LOISEL
Commissaire 9	Emeline GENELOT
Commissaire 10	Nikitta FERRACHAT
Commissaire 11	
Commissaire 12	
Commissaire 13	
Commissaire 14	
Commissaire 15	
Commissaire 16	

* : Résidant extérieur à la commune

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire
 Pierre GOUBET

